

UFF ACTIONS GLOBAL TECH A

FONDS COMMUN DE PLACEMENT (FCP) DE DROIT FRANÇAIS

RAPPORT ANNUEL

Exercice clos le 30 avril 2025

Myria Asset
Management

MYRIA ASSET MANAGEMENT

Siège social : 70, avenue de l'Europe 92270 BOIS-COLOMBES
Société par Actions Simplifiée à Conseil de Surveillance au capital de 1 500 000 € - RCS Nanterre 804 047 421
Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP 1400039

SOMMAIRE

Acteurs	3
Caractéristiques de votre FCP et Informations concernant les placements et la gestion ...	4
Autres informations	11
Rapport d'activité de l'OPCVM maître « UFF ACTIONS GLOBAL TECH A »	12
Rapport certifié du commissaire aux comptes	14
Annexe SFDR article 8.....	42

- **Comptes annuels**

- Bilan Actif
- Bilan Passif
- Hors-Bilan
- Compte de Résultat

- **Annexes aux comptes annuels**

- Règles et méthodes comptables
- Évolution de l'actif net
- Compléments d'information

- **Rapport du Commissaire aux Comptes relative sur les comptes annuels au 30 avril 2025**

Acteurs

Société de gestion : MYRIA ASSET MANAGEMENT

Société par Actions Simplifiée à Conseil de surveillance au capital de 1 500 000 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 804 047 421
Société de gestion agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 14 octobre 2014 sous le numéro GP-14000039
Siège social : 70, Avenue de l'Europe 92270 Bois-Colombes - France

Dépositaire : CACEIS Bank

Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 1 280 677 691,03 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 692 024 722
Établissement de crédit agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)
Siège social : 89-91, rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge
Adresse postale : 12, place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX

Gestionnaire Comptable par délégation de la Société de gestion : CACEIS Fund Administration

Société Anonyme au capital de 5 800 000 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 420 929 481
Siège social : 89-91, rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge
Adresse postale : 12, place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX

Commissaire aux comptes : DELOITTE & ASSOCIÉS, représenté par Atsou DOH

6, place de la Pyramide - 92908 PARIS LA DEFENSE - FRANCE

Caractéristiques de votre FCP et Informations concernant les placements et la gestion

FORME JURIDIQUE : Fonds Commun de Placement (FCP) de droit Français

FONDS MULTI-PARTS : non

CODE ISIN : FR001400LJA7

CLASSIFICATION : Le FCP est classé dans la catégorie suivante : néant

AFFECTATION DES RÉSULTATS : Capitalisation

OBJECTIF DE GESTION

Le FCP est un OPCVM nourricier investi à hauteur de 90% minimum de son actif net en parts de classe X-ACC en euro du fonds luxembourgeois Fidelity Funds-Global Technology Fund, compartiment de la SICAV Fidelity Funds. Le reste sera investi en liquidités. L'objectif de gestion est identique à celui du compartiment Fidelity Funds-Global Technology Fund, c'est-à-dire que « Le Compartiment cherche à atteindre une croissance du capital sur le long terme. »

La performance de l'OPCVM sera inférieure à celle du maître du fait de ses frais de gestion propres.

La politique d'investissement du compartiment maître relève de la réglementation luxembourgeoise, en particulier concernant les critères extra financiers.

L'OPC maître promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence du FCP est l'indice MSCI AC World Information Technology Index (EUR), (cours de clôture, dividendes réinvestis) libellé en euro. Cet indice est calculé et publié par la société MSCI Inc.

Le FCP est un OPCVM à gestion active dont la performance n'est pas liée à celle de l'indice mais qui l'utilise comme élément d'appréciation de sa gestion. La composition de l'actif du FCP peut s'éloigner de la composition de l'indicateur de référence.

Cet indice est administré par MSCI Limited et des informations complémentaires sont disponibles sur le site : www.msci.com

L'administrateur de l'indice de référence est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

L'indicateur de référence est utilisé pour des objectifs de mesure de performance financière et ne vise pas à être cohérent avec les caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance promues par le fonds.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Le FCP est un OPCVM nourricier investi à hauteur de 90% minimum de son actif net en parts de classe X ACC en euro du fonds Fidelity Funds-Global Technology Fund, compartiment de la Fidelity Funds et dont la stratégie d'investissement est décrite ci-dessous. Il peut détenir titre accessoire, des liquidités.

Le Fonds promeut les caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 relatif à la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« règlement SFDR »). », mais n'a pas d'objectif d'investissement durable. Le Fonds ne prend actuellement aucun engagement minimal en termes d'alignement sur le « règlement Taxonomie » (règlement (UE) 2020/852 instaurant un cadre pour promouvoir les investissements durables et modifiant le règlement SFDR). Le pourcentage minimum d'investissements alignés sur la Taxonomie que le Fonds s'engage à atteindre est par conséquent de 0 %. Le principe de « ne pas causer de préjudice important » ne s'applique qu'aux investissements sous-jacents au produit financier qui tiennent compte des critères de l'Union européenne relatifs aux activités économiques durables sur le plan environnemental.

Descriptif des catégories d'actif et de contrats financiers

Le Compartiment investit au moins 70 % (et normalement 75 %) de ses actifs dans des actions de sociétés du monde entier, y compris les marchés émergents qui développent ou développeront des produits, procédés ou services apportant des avancées ou des améliorations technologiques ou bénéficiant de celles-ci. Le Compartiment peut également investir dans des instruments du marché monétaire à titre accessoire. Le Compartiment investit au moins 50 % de ses actifs dans des titres de sociétés présentant des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) favorables.

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés à des fins de couverture, d'investissement et de gestion efficace du portefeuille. Le Compartiment prévoit d'utiliser des TRS.

Utilisation des TRS (y compris des CFD) Anticipée 10 % ; maximale 50 %.

Prêt de titres Anticipée 15 % ; maximale 30 %.

Accords de prise et mise en pension Anticipée 0 % ; maximale 30 %.

PROFIL DE RISQUE DU FCP

Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers.

Le fonds UFF Actions Global Tech A présente un risque de perte en capital. Le risque de perte en capital résulte d'une perte lors de la vente d'une part à un prix inférieur à celui payé à l'achat. Le porteur de part ne bénéficie d'aucune garantie de restitution du capital investi.

De plus, le profil de risque du FCP nourricier est identique au profil de risque de Fidelity Funds-Global Technology Fund, compartiment de la SICAV Fidelity Funds, dont les principaux risques sont détaillés ci-après.

Les principaux risques auxquels le Compartiment est exposé sont les suivants :

Risques principaux

➤ Risque de concentration

Dans la mesure où le Compartiment investit une grande partie de ses actifs dans un nombre limité d'industries, de secteurs ou d'émetteurs, ou dans une zone géographique limitée, la concentration peut s'avérer plus risquée que pour un Compartiment dont les investissements sont plus diversifiés. En raison de son orientation sur une société, une industrie, un secteur, un pays, une région, un type d'action, un type d'économie, etc., le Compartiment est plus sensible aux facteurs qui déterminent la valeur de marché du secteur d'intérêt. Ces facteurs peuvent comprendre des conditions économiques, financières ou de marché ainsi que des conditions sociales, politiques, économiques, environnementales ou autres. Il peut en résulter à la fois une volatilité plus élevée et un risque de perte plus important.

➤ **Risque de change**

Dans la mesure où un Compartiment détient des actifs libellés dans des devises autres que sa devise de référence, toute variation des taux de change pourrait limiter les gains ou les revenus, ou augmenter les pertes, dans certains cas de manière substantielle.

Les taux de change peuvent évoluer rapidement et de manière imprévisible, et il pourrait être difficile pour un Compartiment de dénouer à temps son exposition à une devise donnée pour éviter des pertes.

Les fluctuations des taux de change peuvent être influencées par des facteurs comme les balances commerciales, les tendances économiques et politiques, l'intervention d'un gouvernement et la spéculation des investisseurs.

De plus, les actionnaires peuvent supporter un risque de change si la devise dans laquelle ils souscrivent ou rachètent des actions est différente de la devise de référence d'un Compartiment. Les fluctuations des taux de change entre la devise de référence et la devise d'une catégorie d'Actions peuvent limiter les gains ou les revenus, ou augmenter les pertes, dans certains cas de manière substantielle.

L'intervention d'une banque centrale, notamment par l'achat ou la vente agressive de devises, la modification des taux d'intérêt, les restrictions sur les mouvements de capitaux ou une dissociation d'une devise par rapport à une autre, pourrait entraîner des changements brutaux ou à long terme des valeurs relatives des devises.

➤ **Risque lié aux instruments dérivés**

La valeur des instruments dérivés peut être volatile. Les petites variations de la valeur d'un actif sous-jacent peuvent engendrer de grandes variations de la valeur de l'instrument dérivé auquel il se rapporte et exposer le Compartiment à des pertes qui pourraient être supérieures au coût même de l'instrument dérivé.

Un Compartiment peut utiliser des instruments dérivés pour différentes raisons, notamment de couverture, de gestion efficace du portefeuille et autres fins d'investissement. Les instruments dérivés sont des instruments spécialisés qui nécessitent des techniques d'investissement et des analyses du risque différentes de celles associées aux titres traditionnels.

Les instruments dérivés sont soumis aux risques des actifs sous-jacents (en général sous une forme modifiée et nettement amplifiée) tout en comportant leurs propres risques. Certains des principaux risques liés aux instruments dérivés sont :

- *le prix et la volatilité de certains instruments dérivés, en particulier des swaps de défaut de crédit et des titres de créance garantie, pourraient s'écarter du prix ou de la volatilité de leur(s) référence(s) sous-jacente(s), parfois de manière plus importante et imprévisible ;*

- *dans des conditions de marché difficiles, il pourrait être impossible de placer des ordres qui limiteraient ou compenseraient l'exposition de marché ou les pertes financières créées par certains instruments dérivés ;*

- *les instruments dérivés impliquent des coûts qu'un Compartiment ne supporterait pas autrement ;*

- *il peut être difficile de prévoir le comportement d'un instrument dérivé dans certaines conditions de marché ; ce risque est plus élevé pour les types de dérivés plus récents ou plus complexes ;*

- *les modifications des lois ou normes fiscales, comptables ou boursières pourraient provoquer une chute de la valeur d'un instrument dérivé ou obliger un Compartiment à se défaire de sa position dérivée dans des circonstances peu avantageuses ;*

- *certaines instruments dérivés, en particulier les contrats à terme standardisés, les options, les swaps de rendement total et les contrats de différence, peuvent impliquer un emprunt sur marge, c'est-à-dire qu'un Compartiment pourrait être obligé de choisir entre la liquidation des titres pour satisfaire un appel de marge ou l'acceptation d'une perte sur une position qui aurait pu générer, si elle avait été conservée plus longtemps, une perte moins importante voire un gain.*

➤ **Instruments dérivés négociés en bourse**

La négociation de ces instruments dérivés ou de leurs actifs sous-jacents pourrait être suspendue ou soumise à certaines limites. Il est également possible que le règlement de ces instruments

dérivés par le biais d'un système de transfert ne se produise pas au moment voulu ou dans les conditions désirées.

➤ **Instruments dérivés de gré à gré – non compensés**

Étant donné que les instruments dérivés de gré à gré sont essentiellement des contrats privés conclus entre un Compartiment et une ou plusieurs contreparties, ils sont moins fortement réglementés que les titres négociés sur le marché. Ils comportent également des risques de contrepartie et de liquidité plus élevés, et les prix sont plus subjectifs. Si une contrepartie cesse de proposer un instrument dérivé qu'un Compartiment avait prévu d'utiliser, le Compartiment pourrait être dans l'incapacité de trouver un instrument dérivé comparable ailleurs et pourrait rater une opportunité de gain ou être exposé accidentellement à des risques ou pertes, notamment des pertes générées par une position dérivée pour laquelle il n'était pas parvenu à acheter un instrument dérivé compensatoire.

Étant donné que, en général, la SICAV ne peut pas répartir ses transactions en instruments dérivés de gré à gré entre un grand nombre de contreparties, un déclin de la situation financière de l'une de ces contreparties pourrait entraîner des pertes importantes. En outre, si un Compartiment traverse une période de faiblesse financière ou manque à un de ses engagements, des contreparties pourraient refuser de travailler avec la SICAV, ce qui pourrait l'empêcher de fonctionner de manière efficace et compétitive.

➤ **Instruments dérivés de gré à gré – compensés**

Étant donné que ces instruments dérivés sont compensés sur une plateforme de négociation, leurs risques de liquidité sont similaires à ceux des instruments dérivés négociés en bourse. Toutefois, ils comportent toujours un risque de contrepartie qui est similaire à celui des instruments dérivés de gré à gré non compensés.

➤ **Risque lié aux marchés émergents**

Les marchés émergents sont moins établis et plus volatils que les marchés développés. Ils impliquent des risques plus élevés, en particulier de marché, de crédit, de titre non liquide, juridiques, de garde, de valorisation et de change, et ils sont plus susceptibles d'être exposés aux risques qui, sur les marchés développés, sont associés à des conditions inhabituelles sur le marché. Les raisons d'un tel niveau de risque supérieur regroupent :

- une instabilité politique, économique et sociale ;
- des économies fortement dépendantes d'industries, de matières premières ou de partenaires de négociation particuliers ;
- une inflation non contrôlée ;
- des droits de douane élevés ou arbitraires ou autres formes de protectionnisme ;
- des quotas, réglementations, lois, restrictions en matière de rapatriement des fonds, ou autres pratiques désavantageuses pour les investisseurs étrangers (comme le Compartiment) ;
- des modifications de la loi ou une non-application des lois ou réglementations, prévoyant des mécanismes de fonctionnement ou équitables pour résoudre les litiges ou tenter un recours, ou reconnaître de toute autre manière les droits des investisseurs, tels qu'ils s'entendent sur les marchés développés ;
- des frais ou coûts de négociation excessifs, ou une saisie pure et simple des actifs ;
- une imposition excessive ou des lois et pratiques fiscales inhabituelles, mal définies, qui changent souvent ou sont appliquées de manière arbitraire ;
- des réserves inadéquates pour couvrir les défauts des émetteurs ou des contreparties ;
- des informations incomplètes, trompeuses ou inexacts sur les titres et les émetteurs ;
- des pratiques non conformes ou en deçà des normes comptables, d'audit ou de déclaration financière ;
- des marchés limités ayant de faibles volumes de transactions et qui sont, par conséquent, exposés au risque de liquidité et à la manipulation des prix du marché ;
- des retards et des fermetures de marché arbitraires ;

- *une infrastructure de marché moins développée, incapable de gérer des volumes de transactions maximums ;*
- *des actes de fraude, de corruption et des erreurs.*

Dans certains pays, les marchés boursiers peuvent également souffrir d'une efficacité et d'une liquidité altérées qui pourraient faire aggraver la volatilité des prix et les perturbations du marché. Dans la mesure où les marchés émergents sont situés dans des fuseaux horaires différents du Luxembourg, le Compartiment pourrait être dans l'incapacité de réagir à temps aux fluctuations des prix qui surviennent pendant les heures où il n'est pas ouvert.

Aux fins des risques, la catégorie des marchés émergents comprend des marchés moins développés, comme la plupart des pays d'Asie, d'Afrique, d'Amérique du Sud et d'Europe d'Est, ainsi que des pays comme la Chine, la Russie et l'Inde dont les économies sont florissantes mais qui n'offrent pas les meilleurs niveaux de protection à l'investisseur.

➤ **Risque lié aux actions**

Toute tentative pour réduire ou éliminer certains risques peut ne pas fonctionner comme prévu, mais dans la mesure où elles fonctionnent bien, elles éliminent en général les potentiels de gains ainsi que les risques de perte.

Le Compartiment peut utiliser une couverture au sein de son portefeuille et par rapport à des catégories d'Actions désignées pour couvrir l'exposition de change d'une catégorie. Une couverture implique des coûts, ce qui réduit la performance des investissements. Par conséquent, avec toute catégorie d'Actions qui implique une couverture à la fois au niveau du Compartiment et de la catégorie d'Actions, il peut exister deux niveaux de couverture, dont une partie peut ne pas fonctionner (par exemple, au niveau du Compartiment, un Compartiment peut couvrir des actifs libellés en SGD par rapport à l'EUR, tandis qu'une catégorie d'Actions couverte en SGD de ce Compartiment pourrait inverser cette couverture).

Les risques associés à une couverture de change des catégories d'Actions (comme le risque de contrepartie) pourraient affecter les investisseurs des autres catégories d'Actions.

➤ **Risque de liquidité**

Tout titre pourrait temporairement devenir difficile à évaluer ou à vendre à un prix et à une date voulue. Le risque de liquidité pourrait affecter la valeur du Compartiment et sa capacité à payer le produit des rachats ou à rembourser, par exemple, le produit d'un accord de mise en pension de titres à la date prévue.

Risque de marché : Les prix et les rendements de la plupart des titres peuvent changer fréquemment (parfois avec une volatilité importante) et peuvent chuter, en fonction de nombreux facteurs.

À titre d'exemple, ces facteurs comprennent :

- *les actualités politiques et économiques*
- *la politique gouvernementale*
- *l'évolution des technologies et des pratiques commerciales*
- *l'évolution des tendances démographiques, des cultures et des populations*
- *les catastrophes naturelles ou causées par l'homme*
- *les profils météorologiques et climatiques*
- *les découvertes scientifiques ou résultant d'investigations*
- *les coûts et la disponibilité de l'énergie, des matières premières et des ressources naturelles*

Les effets du risque de marché peuvent être immédiats ou progressifs, à court terme ou à long terme, limités ou étendus.

➤ **Risque lié à l'investissement durable**

Dans la mesure où un Compartiment tient compte des critères ESG ou de durabilité dans le choix des investissements, il peut rester en deçà du marché ou des autres fonds qui investissent dans des actifs similaires sans appliquer des critères de durabilité.

Bien qu'un Compartiment puisse, lors de la sélection de ses investissements, utiliser un processus de notation ESG propriétaire qui repose en partie sur des données tierces, ces données peuvent être incomplètes ou inexactes.

En prenant ses décisions de vote par procuration conformément aux critères ESG et aux critères d'exclusion, un Compartiment peut ne pas toujours être cohérent avec la maximisation de la performance à court terme d'un émetteur.

➤ **GARANTIE OU PROTECTION**

Le FCP ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

➤ **COMPOSITION DE L'ACTIF DU FCP**

Le Compartiment investit au moins 70 % (et normalement 75 %) de ses actifs dans des actions de sociétés du monde entier, y compris les marchés émergents qui développent ou développeront des produits, procédés ou services apportant des avancées ou des améliorations technologiques ou bénéficiant de celles-ci. Le Compartiment peut également investir dans des instruments du marché monétaire à titre accessoire. Le Compartiment investit au moins 50 % de ses actifs dans des titres de sociétés présentant des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) favorables.

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés à des fins de couverture, d'investissement et de gestion efficace du portefeuille. Le Compartiment prévoit d'utiliser des TRS.

Utilisation des TRS (y compris des CFD) Anticipée 10 % ; maximale 50 %.

Prêt de titres Anticipée 15 % ; maximale 30 %.

Accords de prise et mise en pension Anticipée 0 % ; maximale 30 %.

CHANGEMENTS INTERVENUS

Date de création 13 février 2024.

31 janvier 2025

- Mise à jour du RTS, du prospectus et du DIC
- Modification du SRI de 5 à 4

CHANGEMENTS ENVISAGÉS

Néant

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

Préambule :

Conformément aux Directives UCITS V et AIFM, MYRIA ASSET MANAGEMENT a mis en place une politique de rémunération applicable aux collaborateurs dont les fonctions sont susceptibles d'influencer le profil de risque de la Société de Gestion ou des OPCVM et FIA gérés.

Le présent document est établi dans le prolongement de cette politique et vise à détailler les éléments quantitatifs et qualitatifs relatifs aux rémunérations versées au titre de l'exercice comptable 2024.

Éléments qualitatifs :

Conformément à la politique de rémunération de la Société de Gestion, la décision d'attribution des rémunérations est prise collégalement par le Conseil de Surveillance de MYRIA ASSET MANAGEMENT et présentée au comité des nominations et rémunérations de l'UFF.

Le montant de ces rémunérations est apprécié sur la base des critères qualitatifs tels que déterminés dans la politique de rémunération (exemples : évaluation qualitative des résultats et performances individuels, appréciation du respect des procédures et de l'environnement de contrôle et de conformité...).

S'agissant des rémunérations variables, elles prennent exclusivement la forme de primes exceptionnelles ayant la nature de traitements et salaires. Compte tenu des montants déterminés au

titre de l'exercice 2024, aucun versement en parts d'OPCVM ou de FIA ni report de versement n'ont été mis en œuvre.

Le Conseil de Surveillance procède annuellement à une revue indépendante de la politique de rémunération et veille à son respect par la Société de Gestion et à sa conformité à la réglementation.

Éléments quantitatifs :

Le personnel concerné ainsi que les rémunérations afférentes sont détaillés ci-dessous.

Effectif total sur l'année 2024 : 12, dont 9 preneurs de risque.

Rémunération brute totale + montant brut primes versées au titre de l'année 2024 : 1 506 milliers d'euros, le tout ventilé de la façon suivante :

1. en fonction des catégories de personnel :

- 1312 milliers d'euros versés aux preneurs de risque,
- 194 milliers d'euros versés aux autres collaborateurs,

2. en fonction de la nature de la rémunération : (Toutes typologies de collaborateurs confondues)

- 1243 milliers d'euros de rémunérations fixes,
- 263 milliers d'euros de rémunérations variables

FRAIS

Frais de gestion

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et Frais de fonctionnement et autres services *	Actif net	1,80% TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	0,08% TTC maximum
Commissions de mouvement 100% Dépositaire (pour le traitement des ordres)	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commissions de surperformance	Actif net	Néant

(*) Conformément à la Position-recommandation AMF DOC-2011-05, sont inclus dans les « frais de fonctionnement et autres services », les frais suivants :

- Les frais d'enregistrement et de référencement des fonds
- Les frais d'information clients et distributeurs
- Les frais des données
- Les frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, etc.
- Les frais liés au respect d'obligations réglementaires et aux reporting régulateurs

(**) Le détail des frais de l'OPCVM maître, est présenté ci-dessous

➤ *Frais de gestion de la classe X - ACC en euro du compartiment Fidelity Funds-Global Technology Fund de la SICAV Fidelity Funds*

Frais de gestion	Assiette	Taux / barème
Frais externes	Actif net	0.08% maximum
Commission de surperformance	Actif net	Néant

Pour information, le taux de frais courants prélevés par le fonds au titre de l'exercice clos au 30/04/2025 est de : 2,39%

Autres informations

EXERCICE DU DROIT DE VOTE AUX ASSEMBLÉES POUR LES TITRES EN PORTEFEUILLE

La société de gestion de portefeuille agit en toutes circonstances dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts et peut seule exercer les droits de vote attachés aux titres compris dans le fonds.

LA SÉLECTION ET L'ÉVALUATION DES INTERMÉDIAIRES ET CONTREPARTIES

Conformément au Règlement Général de l'AMF, la société de gestion a mis en place une « Politique de Meilleure Sélection / Meilleure exécution » des intermédiaires et contreparties, tenue à disposition des investisseurs sur le site internet de la société de gestion www.myria-am.com

L'objectif de cette politique est de sélectionner, selon différents critères prédéfinis, les négociateurs et les intermédiaires dont la politique d'exécution permettra d'assurer le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres.

RISQUE GLOBAL

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM sur les instruments financiers à terme est celle du calcul de l'engagement telle que définie à l'article 411-73 et suivants du Règlement Général de l'AMF. Le niveau maximal de l'engagement de l'OPCVM ne pourra dépasser une fois son actif net.

CRITÈRES ESG

Les informations sur les critères environnementaux, sociaux, et de qualité de gouvernance dans la politique d'investissement de cet OPCVM sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion : www.myria-am.com

POLITIQUE DE DISTRIBUTION

Le FCP a opté pour le mode d'affectation des sommes distribuables suivant : capitalisation.

RÈGLES D'INVESTISSEMENT

Le fonds respecte les règles d'investissement et les ratios réglementaires définis par le Code Monétaire et Financier et par le Règlement Général de l'AMF.

TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS – REGLEMENT SFTR – EN DEVISE DE COMPTABILITE DE L'OPC (EUR).

Au cours de l'exercice l'OPC n'a pas fait l'objet d'opération relevant de la réglementation SFTR.

LE POURCENTAGE D'EXPOSITION SOUS-JACENTE ATTEINTE AU TRAVERS DE L'UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS S'ÉLÈVE À :

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucune exposition à des produits dérivés.

Rapport d'activité de l'OPCVM maître

« UFF ACTIONS GLOBAL TECH A »

LE RAPPORT DE GESTION DE LA SOCIETE FIDELITY INTERNATIONAL. FIN MARS 2024 - MARS 2025

Environnement de marché

Les marchés boursiers internationaux ont enregistré de fortes hausses au premier trimestre 2024, en raison de la résistance des données économiques, de la baisse des pressions inflationnistes, de la solidité des bénéfices des entreprises, en particulier des grandes capitalisations, et de l'enthousiasme continu autour de l'intelligence artificielle (IA). Au niveau régional, le Japon et les États-Unis ont été les plus performants. Les actions japonaises ont été stimulées par l'intérêt soutenu des investisseurs étrangers et par la décision de la Banque du Japon (BoJ) de mettre fin à sa politique de taux d'intérêt négatifs et de mettre fin au contrôle de la courbe des rendements. Les actions américaines ont surperformé grâce à la hausse enregistrée par les valeurs technologiques, favorisée par l'engouement continu pour l'intelligence artificielle et par la position dovish de la Réserve fédérale américaine (Fed), qui a indiqué qu'elle prévoyait trois baisses de taux avant la fin de l'année. Les actions européennes et britanniques ont affiché une hausse, mais n'ont pas pu suivre celle du marché dans son ensemble. Ils ont été soutenus par les attentes de réductions des taux d'intérêt par les principales banques centrales cette année. Parallèlement, le Royaume-Uni a enregistré une contraction de 0,3 % de son PIB (en glissement trimestriel) au quatrième trimestre 2023, entraînant l'économie dans une récession technique. Les actions des marchés émergents ont évolué à la hausse au cours de la période, mais ont sous-performé les marchés développés, la Chine ayant pesé sur les performances. Les tensions géopolitiques entre les États-Unis et la Chine ont affaibli le sentiment, tandis que les politiques monétaires plus souples de la Chine n'ont pas été bénéfiques pour les marchés. Au niveau sectoriel, les technologies de l'information (IT) ont enregistré la plus forte hausse, grâce aux bonnes performances de l'industrie des semi-conducteurs, suivies par les logiciels et les services de communication. Dans le même temps, les valeurs énergétiques ont bénéficié d'une hausse des prix du pétrole brut à la suite d'une baisse inattendue des stocks de pétrole brut aux États-Unis, signe d'une forte demande. En revanche, l'immobilier et les services publics ont été les principaux détracteurs. D'un point de vue stylistique, les valeurs de croissance ont surperformé les valeurs de rendement, tandis que les grandes capitalisations ont mieux performé que les petites et moyennes capitalisations.

Performance du fonds

Le fonds (A-Acc-Euro) a réalisé une performance de 9,2% au cours du trimestre, contre 14,6% pour l'indice de référence. La sélection des titres dans le segment des semi-conducteurs et de l'équipement pour semi-conducteurs a nui à la performance.

L'absence d'exposition au groupe de semi-conducteurs Nvidia a été le principal détracteur de la performance

Les actions de Nvidia ont affiché une hausse après que la société a annoncé une augmentation significative de son chiffre d'affaires trimestriel, dépassant ainsi les attentes du marché. Les actions de la société ont été soutenues par les attentes positives concernant ses offres en matière d'intelligence artificielle (IA). Bien qu'ils restent supérieurs au consensus, les derniers résultats de Nvidia nous indiquent qu'il est de plus en plus difficile pour la société de continuer à dépasser les attentes à mesure que les attentes elles-mêmes augmentent. Le gestionnaire de portefeuille estime que les valorisations du titre sont excessives et que des opportunités plus intéressantes peuvent être trouvées dans d'autres parties de la chaîne de valeur de l'intelligence artificielle.

La position dans Ericsson (LM) Tele a subi une baisse

Les actions du fabricant suédois d'équipements de télécommunications ont baissé après l'abaissement de la note d'un courtier, qui a évoqué des valorisations peu attrayantes et des réseaux d'accès radio en difficulté. Les entreprises telles qu'Ericsson ont été touchées par le ralentissement des dépenses des sociétés de télécommunications, mais la thèse à long terme reste intacte car son activité principale, les réseaux, demeure robuste.

Principaux contributeurs

La sous-pondération de l'entreprise de technologie grand public Apple a pesé sur la performance, ses actions ayant baissé après la décision historique de l'Union européenne d'infliger à l'entreprise une amende de près de 2 milliards de dollars pour infraction à la législation sur le droit de la concurrence. La nouvelle de la faiblesse des ventes d'iPhone en Chine a également pesé sur l'action. Les actions de la société d'aérospatiale et de défense Rolls-Royce ont enregistré une hausse après la publication de résultats records pour 2023 et la prévision de la poursuite de la dynamique cette année.

Positionnement du fonds :

Opportunités dans le domaine de l'IA

Les discussions autour de l'IA ont dominé le secteur de la technologie ces derniers temps. Bien que l'IA soit un thème réel et que le portefeuille soit exposé à un certain nombre d'opportunités d'investissement intéressantes, le gérant estime que les attentes quant à ce qui peut être réalisé rapidement sont peut-être trop élevées. Il pense que, comme au début du thème de l'internet dans les années 2000, le marché court après les sociétés d'infrastructure de l'IA, s'attendant à ce qu'elles soient les principales bénéficiaires de ce thème. Le gestionnaire de portefeuille estime que ce niveau de dépenses d'infrastructure ne deviendra durable que lorsque de véritables applications/services générateurs de revenus seront créés sur cette infrastructure, un processus qui prendra du temps et sera coûteux. Actuellement, dans le domaine plus large de l'IA et des domaines connexes, il se concentre sur les bénéficiaires sous-estimés de l'IA tels que les partenaires et les fournisseurs de Nvidia (TSMC, Samsung Electronics et autres entreprises de semi-conducteurs) et les fournisseurs de services d'IA (sociétés d'informatique en cloud, logiciels avec IA en tant que service, etc.) Il est également à l'affût des catalyseurs de l'IA. Les sociétés de services informatiques, telles que Teleperformance et WNS, et les entreprises de logiciels de données, par exemple, ont un rôle important à jouer en tant que catalyseurs de l'IA. Il est également à la recherche d'autres opportunités liées à la courbe d'adoption de l'IA.

Nouvelle position dans Verisign

Le gestionnaire de portefeuille a pris une nouvelle position dans le fournisseur de services d'enregistrement de noms de domaine Verisign. Les actions de la société ont sous-performé dans un passé récent en raison de mauvaises nouvelles concernant la croissance des volumes, en particulier en Chine, ce qui semble désormais appartenir au passé et les perspectives se sont améliorées, tandis que l'action est maintenant valorisée de manière très attractive par rapport à son historique.

Performances : Date de création le 13 février 2024

Sur l'exercice arrêté au 30 avril 2025, le fonds a réalisé une performance de 4,31% pour 14 mois, contre 4,82% pour son indice de référence.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Rapport certifié du commissaire aux comptes

UFF ACTIONS GLOBAL TECH A

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
MYRIA AM

32, avenue d'Iena
75116 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice d'une durée de 14 mois et 17 jours clos le 30 avril 2025.

UFF ACTIONS GLOBAL TECH A

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
MYRIA AM

32, avenue d'Iena
75116 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice d'une durée de 14 mois et 17 jours clos le 30 avril 2025.

Aux porteurs de parts du FCP UFF ACTIONS GLOBAL TECH A,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif UFF ACTIONS GLOBAL TECH A constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice d'une durée de 14 mois et 17 jours clos le 30 avril 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 13 février 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En raison des délais de communication de certaines informations nécessaires à la finalisation de nos travaux, le présent rapport est émis le 25 septembre 2025

Paris La Défense, le 25 septembre 2025

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Atsou DOH

Atsou DOH

UFF ACTIONS GLOBAL TECH A

COMPTES ANNUELS
30/04/2025

Bilan Actif au 30/04/2025 en EUR	30/04/2025
Immobilisations corporelles nettes	0,00
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances (D)	0,00
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissement (E)	48 668 700,00
OPCVM	48 668 700,00
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00
Dépôts (F)	0,00
Instruments financiers à terme (G)	0,00
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00
Titres financiers empruntés	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
Prêts (I) (*)	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	48 668 700,00
Créances et comptes d'ajustement actifs	0,00
Comptes financiers	540 270,86
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	540 270,86
Total de l'actif I+II	49 208 970,86

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 30/04/2025 en EUR	30/04/2025
Capitaux propres :	
Capital	47 110 686,82
Report à nouveau sur revenu net	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00
Résultat net de l'exercice	2 030 478,82
Capitaux propres I	49 141 165,64
Passifs de financement II (*)	0,00
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	49 141 165,64
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00
Instruments financiers à terme (B)	0,00
Emprunts (C) (*)	0,00
Autres passifs éligibles (D)	0,00
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	0,00
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	67 805,22
Concours bancaires	0,00
Sous-total autres passifs IV	67 805,22
Total Passifs : I+II+III+IV	49 208 970,86

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 30/04/2025 en EUR	30/04/2025
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	0,00
Produits sur obligations	0,00
Produits sur titres de créances	0,00
Produits sur parts d'OPC	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Autres produits financiers	5 588,60
Sous-total produits sur opérations financières	5 588,60
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00
Charges sur emprunts	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00
Autres charges financières	0,00
Sous-total charges sur opérations financières	0,00
Total revenus financiers nets (A)	5 588,60
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00
Autres produits	0,00
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-519 385,59
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00
Impôts et taxes	0,00
Autres charges	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-519 385,59
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	-513 796,99
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-594 373,40
Sous-total revenus nets I = (C+D)	-1 108 170,39
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	11 905,20
Frais de transactions externes et frais de cession	-3 360,00
Frais de recherche	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	8 545,20
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	55 848,47
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	64 393,67

Compte de résultat au 30/04/2025 en EUR	30/04/2025
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	-3 177 701,84
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	-3 177 701,84
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	6 251 957,38
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	3 074 255,54
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	0,00
Impôt sur le résultat V (*)	0,00
Résultat net I + II + III + IV + V	2 030 478,82

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Annexe des comptes annuels

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a.Stratégie et profil de gestion

Le FCP est un OPCVM nourricier investi à hauteur de 90% minimum de son actif net en parts de classe X-ACC en euro du fonds luxembourgeois Fidelity Funds-Global Technology Fund, compartiment de la SICAV Fidelity Funds. Le reste sera investi en liquidités. L'objectif de gestion est identique à celui du compartiment Fidelity Funds-Global Technology Fund, c'est-à-dire que « Le Compartiment cherche à atteindre une croissance du capital sur le long terme. »

La performance de l'OPCVM sera inférieure à celle du maître du fait de ses frais de gestion propres.

La politique d'investissement du compartiment maître relève de la réglementation luxembourgeoise, en particulier concernant les critères extra financiers.

L'OPC maître promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b.Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	30/04/2025
Actif net en EUR	49 141 165,64
Nombre de titres	47 111,5850
Valeur liquidative unitaire	1 043,08
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	1,36
Capitalisation unitaire sur revenu	-23,52

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

Le premier exercice clos au 30 avril 2025 a une durée exceptionnelle de 14 mois et 17 jours.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins values latentes ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (*courtage, impôts de bourse etc.*) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire.

Aux frais de gestion peuvent s'ajouter

- des commissions de surperformance rémunérant la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs qui sont donc facturées au l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées au l'OPCVM ;
- les coûts/frais opérationnels directs et indirects découlant des techniques de gestion efficace de portefeuille.

En fonction de la structure de l'OPCVM maître, des frais indirects pourront être réglés directement par le fonds. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au l'OPCVM, se reporter au document d'information clé pour l'investisseur.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et Frais de fonctionnement et autres services (*)	Actif net	1,80 % TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	0,08% maximum
Commissions de mouvement 100% Dépositaire (pour le traitement des ordres)	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commissions de surperformance	Actif net	Néant

(*) Conformément à la Position-recommandation AMF DOC-2011-05, sont inclus dans les « frais de fonctionnement et autres services », les frais suivants :

- Les frais d'enregistrement et de référencement des fonds
- Les frais d'information clients et distributeurs
- Les frais des données
- Les frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, etc.
- Les frais liés au respect d'obligations réglementaires et aux reporting régulateurs

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part UFF ACTIONS GLOBAL TECH A	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	30/04/2025
Capitaux propres début d'exercice	0,00
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	53 252 097,23
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-427 977,96
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-513 796,99
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	8 545,20
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	-3 177 701,84
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00
Autres éléments	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	49 141 165,64

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	47 507,7390	53 252 097,23
Parts rachetées durant l'exercice	-396,1540	-427 977,96
Solde net des souscriptions/rachats	47 111,5850	52 824 119,27
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	47 111,5850	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
UFF ACTIONS GLOBAL TECH A FR001400LJA7	Capitalisation	Capitalisation	EUR	49 141 165,64	47 111,5850	1 043,08

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a.Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
		+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	0,00					

C1b.Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

C1c.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	540,27	0,00	0,00	0,00	540,27
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00	540,27

C1d.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois]	[3 - 6 mois]	[6 - 12 mois]	[1 - 3 ans]	[3 - 5 ans]	[5 - 10 ans]	>10 ans
	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	540,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	540,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e.Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1	Devise 2	Devise 3	Devise 4	Devise N
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

C1f.Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade	Non Invest. Grade	Non notés
	+/-	+/-	+/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	0,00	0,00	0,00

C1g.Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan Dépôts Instruments financiers à terme non compensés Créances représentatives de titres financiers reçus en pension Créances représentatives de titres donnés en garantie Créances représentatives de titres financiers prêtés Titres financiers empruntés Titres reçus en garantie Titres financiers donnés en pension Créances Collatéral espèces Dépôt de garantie espèces versé Opérations figurant au passif du bilan Dettes représentatives des titres donnés en pension Instruments financiers à terme non compensés Dettes Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination de l'OPC	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation de l'OPC	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
LU2673811191	FIDELITY FUNDS SICAV GLOBAL TECHNOLOGY FUND X CAP	FIL INVESTMENT MANAGEMENT (LUX) S.A.	Fonds / Actions	Luxembourg	EUR	48 668 700,00
Total						48 668 700,00

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	30/04/2025
Créances		
Total des créances		0,00
Dettes		
	Frais de gestion fixe	67 805,22
Total des dettes		67 805,22
Total des créances et des dettes		-67 805,22

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	30/04/2025
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	519 385,59
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,80
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	30/04/2025
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/04/2025
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/04/2025
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables**D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets**

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/04/2025
Revenus nets	-1 108 170,39
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	-1 108 170,39
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	-1 108 170,39

Part UFF ACTIONS GLOBAL TECH A

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/04/2025
Revenus nets	-1 108 170,39
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-1 108 170,39
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	-1 108 170,39
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	-1 108 170,39
Total	-1 108 170,39
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

D5b.Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/04/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	64 393,67
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	64 393,67
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	64 393,67

Part UFF ACTIONS GLOBAL TECH A

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/04/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	64 393,67
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	64 393,67
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	64 393,67
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	64 393,67
Total	64 393,67
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TITRES D'OPC			48 668 700,00	99,04
OPCVM			48 668 700,00	99,04
Gestion collective			48 668 700,00	99,04
FIDELITY FUNDS SICAV GLOBAL TECHNOLOGY FUND X CAP	EUR	3 893 496	48 668 700,00	99,04
Total			48 668 700,00	99,04

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	48 668 700,00
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	540 270,86
Autres passifs (-)	-67 805,22
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	49 141 165,64

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part UFF ACTIONS GLOBAL TECH A	EUR	47 111,5850	1 043,08

Dénomination du produit : UFF Actions Global Tech A
Identifiant d'entité juridique : 549300TVS03JI4WXGJ44

Caractéristiques environnementales et/ ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.



Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

Oui

Non

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: __%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social**: __%

Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 59,62% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Pendant la période, le Compartiment a respecté les caractéristiques environnementales et sociales promues, telles qu'elles sont définies dans le document d'informations SFDR précontractuel. Le Compartiment a promu des caractéristiques environnementales et sociales en investissant dans des titres d'émetteurs présentant des caractéristiques ESG favorables. Les caractéristiques ESG favorables ont été déterminées en fonction des notations ESG. Les notations ESG ont pris en compte des caractéristiques environnementales, notamment l'intensité carbone, les émissions

carbone, l'énergie, l'efficacité, la gestion de l'eau et des déchets, et la biodiversité, ainsi que des caractéristiques sociales, notamment la sécurité des produits, la chaîne d'approvisionnement, la santé et la sécurité, et les droits de l'homme. Aucune référence n'a été désignée pour la réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues. Lorsque le Compartiment a effectué des investissements durables ayant des objectifs sociaux, cela a contribué aux objectifs des ODD axés sur le domaine social, comme expliqué dans la réponse concernant les objectifs des investissements durables ci-dessous.

Les données suivantes ont été compilées sur la base des données trimestrielles disponibles le dernier jour du trimestre à la fermeture des bureaux et ont été converties en moyenne pour la période de référence. La classification des titres – classification sectorielle et géographique comprise – est déterminée le dernier jour de la période de référence. Ces données comprennent tous les titres, à l'exception des instruments dérivés.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

La performance des indicateurs de durabilité utilisés par le Compartiment pour mesurer le respect des caractéristiques environnementales ou sociales qu'il a promues a été la suivante :

- i) 94,44 % des actifs du Compartiment investis dans des titres d'émetteurs présentant des caractéristiques ESG favorables conformément au Cadre d'investissement durable de Fidelity ;
- ii) concernant ses investissements directs dans des sociétés émettrices, 0 % des actifs du Compartiment investis dans des titres d'émetteurs exposés aux Exclusions (définies ci-dessous) ;
- iii) 59,62 % des actifs du Compartiment placés dans des investissements durables ;
- iv) 46,28 % des actifs du Compartiment placés dans des investissements durables ayant un objectif environnemental et associés à des activités économiques (qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental en vertu de la Taxonomie de l'UE) ; et
- v) 13,25 % des actifs du Compartiment placés dans des investissements durables ayant un objectif social.

Les indicateurs de durabilité du Compartiment n'ont pas été contrôlés par les réviseurs d'entreprises ni analysés par des tiers.

...et par rapport aux périodes précédentes ?

La performance des indicateurs de durabilité utilisés par le Compartiment pour mesurer le respect des caractéristiques environnementales ou sociales qu'il a promues au cours de la période de rapport précédente était la suivante :

- i) 91,02 % des actifs du Compartiment ont été investis dans des titres d'émetteurs présentant des caractéristiques ESG favorables conformément au Cadre d'investissement durable de Fidelity ;
- ii) concernant ses investissements directs, 0 % des actifs du Compartiment ont été investis
- iii) dans des titres d'émetteurs exposés aux Exclusions (telles que définies ci-dessous) ;
- iv) 54,4 % des actifs du Compartiment ont été placés dans des investissements durables ;
- v) 38,57 % des actifs du Compartiment ont été placés dans des investissements durables ayant un objectif environnemental et associés à des activités économiques (qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental en vertu de la Taxonomie de l'UE) ; et
- vi) 15,6 % des actifs du Compartiment ont été placés dans des investissements durables ayant un objectif social.

Les indicateurs de durabilité du Compartiment n'ont pas été contrôlés par les réviseurs d'entreprises ni analysés par des tiers.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués ont-ils contribué ?

Bien qu'il n'ait pas eu pour objectif un investissement durable, la part de ses actifs placés dans des investissements durables s'élevait à 59,62 %. Les investissements durables avaient un objectif environnemental et social.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Le Compartiment a déterminé un investissement durable selon les critères suivants :

(a) les émetteurs ayant des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectifs environnementaux énoncés dans la Taxonomie de l'UE et qui sont considérées comme des activités durables sur le plan environnemental conformément à la Taxonomie de l'UE. Cela a contribué à l'objectif environnemental d'atténuation des changements climatiques de la Taxonomie de l'UE ; ou

(b) les émetteurs dont la majorité des activités (plus de 50 % des revenus) a contribué à des objectifs environnementaux ou sociaux conformes à un ou plusieurs Objectifs de développement durable des Nations Unies (« ODD ») ; ou

(c) les émetteurs qui se sont fixé un objectif de décarbonisation conforme à un scénario de réchauffement climatique de 1,5 degré ou moins (vérifié par l'initiative Science Based Target ou une Notation climatique propriétaire de Fidelity) considéré comme contribuant aux objectifs environnementaux ; à condition qu'ils ne causent pas de préjudice important et qu'ils respectent des garanties minimales et des critères de bonne gouvernance.

Les ODD sont une série d'objectifs publiée par les Nations Unies qui reconnaît que l'élimination de la pauvreté et de toute autre forme de privation doit être associée à une amélioration dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la croissance économique et de la réduction des inégalités, tout en luttant contre les changements climatiques et en œuvrant à la préservation des océans et des forêts de la planète. Pour de plus amples détails, veuillez-vous référer au site de l'ONU.

Les ODD axés sur le domaine environnemental comprennent : eau propre et assainissement ; énergie propre et d'un coût abordable ; consommation et production responsables ; et lutte contre les changements climatiques. Les ODD axés sur le domaine social comprennent : pas de pauvreté ; faim « zéro » ; travail décent et croissance économique ; industrie, innovation et infrastructure ; villes et communautés durables et sûres.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Les investissements durables ont été examinés pour déterminer s'ils participent à des activités qui causent des préjudices importants et génèrent des controverses, ce qui est établi en vérifiant que l'émetteur a respecté les garanties minimales et les normes relatives aux principales incidences négatives (PIN) ainsi que les mesures de performance par rapport aux PIN. Il s'agissait notamment : des analyses normatives : l'analyse des titres identifiés dans les analyses normatives existantes de Fidelity (telles qu'établies ci-dessous) ; des analyses des activités : l'analyse des émetteurs en fonction de leur participation à des activités ayant des incidences négatives importantes sur la société ou l'environnement, y compris les émetteurs considérés comme faisant l'objet d'une controverse « très grave » à l'aide des analyses des controverses, couvrant 1) les questions environnementales, 2) les droits de l'homme et les droits des communautés, 3) le droit du travail et la chaîne d'approvisionnement, 4) les clients, 5) la gouvernance ; et des indicateurs des PIN : les données quantitatives (si disponibles) sur les indicateurs des PIN ont été utilisées pour évaluer si un émetteur a été impliqué dans des activités qui causent un préjudice important à un objectif environnemental ou social.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Dans le cas des investissements durables, tels que définis ci-dessus, Fidelity a réalisé une évaluation quantitative afin d'identifier les émetteurs dont la performance par rapport aux indicateurs des PIN a été difficile. Tous les indicateurs obligatoires et pertinents pour les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité énoncés à l'Annexe 1 des normes techniques de réglementation du Règlement SFDR de l'UE ont été pris en compte (lorsque les données étaient disponibles).

Les émetteurs ayant un faible score n'ont pas été acceptés en tant qu'« investissements durables » à moins que la recherche fondamentale de Fidelity n'ait établi que l'émetteur n'a pas violé les exigences consistant à « ne pas causer de préjudice important » ou qu'il a commencé à atténuer les incidences négatives grâce à une gestion efficace ou à une transition.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Des analyses normatives ont été appliquées : Les émetteurs identifiés comme étant incapables de se comporter de manière à assumer leurs responsabilités fondamentales en matière de droits de l'homme, de droits du travail, d'environnement et de lutte contre la corruption, conformément aux normes internationales, y compris celles énoncées dans les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, le Pacte mondial des Nations Unies (PMNU), les Normes de l'OIT, et les Conventions de l'Organisation internationale du Travail (OIT), n'ont pas été considérés comme des investissements durables.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte et intégrées aux décisions d'investissement au moyen de divers outils, notamment :

(i) la Due Diligence : une analyse visant à déterminer si les principales incidences négatives ont été importantes et négatives.

(ii) la notation ESG : Fidelity se réfère aux notations ESG qui intègrent les principales incidences négatives importantes telles que les émissions carbone, la sécurité des employés, la corruption, et la gestion de l'eau. Pour les titres souverains émis, les principales incidences négatives ont été prises en compte et intégrées dans les décisions d'investissement à l'aide de notations qui incluent les principales incidences négatives importantes comme les émissions carbone, les violations sociales et la liberté d'expression.

(iii) les Exclusions : pour aborder les questions ESG, nous avons adopté une approche fondée sur des principes. En conséquence, nous plaçons les sociétés que nous considérons comme des investissements inappropriés sur une Liste d'exclusion, y compris, mais sans s'y limiter, les listes suivantes : une liste d'exclusions à l'échelle de l'entreprise, qui comprend les armes biologiques, les armes chimiques, le stockage excessif, la production et le transfert de mines antipersonnel ; le Traité de non-prolifération des armes nucléaires et les directives de l'ONU, de la Banque mondiale et d'autres autorités mondiales respectant les principes ESG.

(iv) l'Engagement : Fidelity a utilisé l'engagement comme un outil pour mieux comprendre les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et, dans certaines circonstances, préconiser une atténuation de ces principales incidences négatives et une amélioration des mesures de durabilité. Fidelity a participé à des engagements individuels et collaboratifs pertinents qui ciblent un certain nombre de principales incidences négatives (c.-à-d. Climate Action 100+, Investors against Slavery and Trafficking APAC).

(v) le Vote : la politique de vote de Fidelity comprenait des normes minimales explicites pour la diversité des genres au sein des conseils d'administration et un engagement face aux changements climatiques. Fidelity peut également voter en faveur de l'amélioration de la performance des émetteurs en fonction d'autres indicateurs.

(vi) un réexamen trimestriel : une discussion sur les principales incidences négatives et une analyse de ces dernières par le biais d'un examen trimestriel du Compartiment.

Fidelity tient compte d'indicateurs spécifiques pour chaque facteur de durabilité pour déterminer si les investissements ont une principale incidence négative. Ces indicateurs sont assujettis à la disponibilité des données et peuvent évoluer avec l'amélioration de la qualité et de la disponibilité des données. Les exclusions et analyses ci-dessus (les « Exclusions ») peuvent être mises à jour de temps à autre. Veuillez consulter ce site Web pour plus d'informations : ["Cadre d'investissement durable"](#) .



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 01/05/2023-30/04/2024

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Microsoft	Technologies de l'information	5,2%	US
Apple	Technologies de l'information	4,5%	US
Taiwan Semiconductor Manufacturing	Technologies de l'information	4,46%	TW
Amazon.com	Consommation non essentielle	3,38%	US
Alphabet (A)	Technologies de l'information	3,18%	US
Telefonaktiebolaget LM Ericsson (B)	Technologies de l'information	2,97%	SE
QUALCOMM	Technologies de l'information	2,77%	US
Texas Instruments	Technologies de l'information	2,66%	US
SAP SE	Technologies de l'information	2,34%	DE
Autodesk	Technologies de l'information	2,21%	US
Rolls-Royce Holdings	Industries	1,95%	GB
Alibaba Group Holding ADR	Consommation non essentielle	1,94%	CN
Fidelity National Information Servicesation Services	Finance	1,94%	US
Fidelity Institutional Liquidity Fund - A-ACC-USD	Fonds de placement à capital variable	1,89%	IE
NXP Semiconductors	Technologies de l'information	1,62%	NL

Les données suivantes sont une moyenne trimestrielle des dates de fin de mois suivantes : 31 juillet 2023, 31 octobre 2023, 31 janvier 2024 et 30 avril 2024. La classification des titres – classification sectorielle et géographique comprise – est déterminée le dernier jour de la période de référence. Ces données comprennent tous les titres, à l'exception des instruments dérivés.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

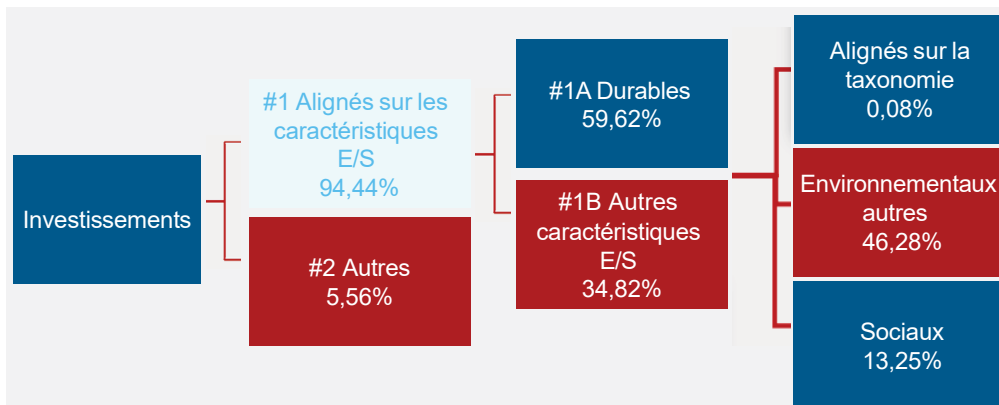
L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Le Compartiment a investi 59,62 % de ses actifs dans des investissements durables.

Quelle était l'allocation des actifs ?

Le Compartiment a investi :

- 94,44 % de ses actifs dans des titres d'émetteurs présentant des caractéristiques ESG favorables ;
- 59,62 % de ses actifs dans des investissements durables dont 0,08 % ont un objectif environnemental (qui est aligné sur la Taxonomie de l'UE), 46,28 % ont un objectif environnemental (qui n'est pas aligné sur la Taxonomie de l'UE), et 13,25 % ont un objectif social. L'allocation d'actifs pour la période de référence précédente était la suivante. Le Compartiment a investi :
 - 91,02 % de ses actifs dans des titres d'émetteurs présentant des caractéristiques ESG favorables ;
 - 54,4 % de ses actifs dans des investissements durables dont 0,22 % ont un objectif environnemental (qui est aligné sur la Taxonomie de l'UE), 38,57 % ont un objectif environnemental (qui n'est pas aligné sur la Taxonomie de l'UE), et 15,6 % ont un objectif social.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteur	Sous Secteur	% d'actifs
Consommation Courante	Commerce De Détail D'aliments Et De Produits De Base	0,13%
Consommation Non Essentielle	Vente Au Détail Multiligne	6,3%
	Hôtels, Restaurants Et Loisirs	3,17%
	Médias	2,02%
	Composants Automobiles	0,37%
Énergie	Équipement Et Services Énergétiques	1,57%
Finance	Services Financiers Diversifiés	5,7%
Fonds De Placement À Capital Variable	Fonds De Trésorerie À Capital Fixe	1,76%
Immobilier	Actions - Actions Ordinaires - Immobilier - Spécialisé	1,33%
	Actions - American Drs - Gestion Et Développement Immobiliers - Immobilier	0,41%
Industries	Équipement Électrique	2,57%
	Aérospatiale Et Défense	1,87%
	Services Professionnels	1,53%
	Conglomérats Industriels	1,3%
	Machinerie	0,49%
	Route Et Rail	0,11%
Services De Communication	Médias	2,74%
	Services De Télécommunication Sans Fil	0,6%
Technologies De L'information	Logiciels Et Services Internet	8,11%
	Ordinateurs Et Périphériques	7,55%
	Équipement De Communication	6,05%
	Équipement Électronique, Instruments Et Composants	4,02%
	Équipement Et Produits Semi-Conducteurs	21,05%
	Services Informatiques	2,22%
	Logiciels	16,87%

Les données suivantes sont valides au 30 avril 2024. Ces données comprennent tous les titres, à l'exception des instruments dérivés. En raison du manque de données, nous ne sommes pas en mesure de communiquer les informations concernant le pourcentage des investissements effectués dans les secteurs et sous-secteurs économiques tirant leurs revenus de l'exploration, l'exploitation minière, l'extraction, la production, le traitement, le stockage, le raffinage ou la distribution, y compris le transport, le stockage et le commerce, de combustibles fossiles.

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Le Compartiment a investi 0,08 % de ses actifs dans des investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la Taxonomie de l'UE. Cela a contribué aux objectifs économiques d'atténuation des changements climatiques.

La conformité des investissements du Compartiment à la Taxonomie de l'UE n'a pas été contrôlée par les réviseurs d'entreprises ni analysée par des tiers. L'alignement des investissements sous-jacents du Compartiment sur la Taxonomie est mesuré par le chiffre d'affaires.

comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage:
- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;

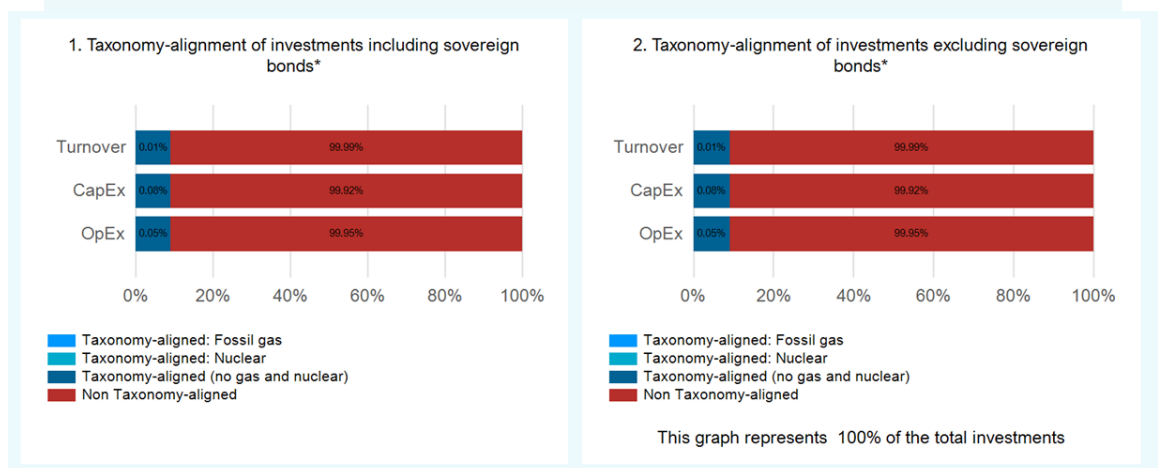
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;

- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE¹?

- Oui
- Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire
- Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en bleu le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



Les données suivantes sont une moyenne trimestrielle des dates de fin de mois suivantes : 31 juillet 2023, 31 octobre 2023, 31 janvier 2024 et 30 avril 2024. Les chiffres de la Taxonomie de l'UE communiqués peuvent diverger en raison de différences dans la méthode de calcul appliquée.

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

La part du Compartiment dans les activités habilitantes s'élevait à : 0 % ; et dans les activités transitoires à : 0 %, mesurée par le chiffre d'affaires.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Période de référence précédente

Taxonomie - alignement des investissements, y compris les obligations souveraines

Chiffre d'affaires - 0,3 %

Dépenses d'exploitation - 0,4 %

Dépenses d'investissement - 0,1 %

Taxonomie - alignement des investissements hors obligations souveraines

Chiffre d'affaires - 0,3 %

Dépenses d'exploitation - 0,4 %

Dépenses d'investissement - 0,1 %

¹Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE — voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement(UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Le Compartiment a investi 46,28 % de ses actifs dans des investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'était pas aligné sur la Taxonomie de l'UE, comme le permet et conformément à la politique d'investissement et aux pourcentages minimaux figurant dans le document d'informations précontractuel.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Le Compartiment a investi 13,25 % de ses actifs dans des investissements durables ayant un objectif social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements restants du Compartiment ont été effectués dans des actifs alignés sur l'objectif financier du Compartiment, dans des liquidités et des instruments assimilés à des fins de liquidité et dans des instruments dérivés pouvant être utilisés à des fins d'investissement et de gestion efficace du portefeuille. À titre de garantie environnementale et sociale minimale, le Compartiment a respecté les Exclusions.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Le Compartiment a pris les mesures suivantes pour respecter les caractéristiques environnementales ou sociales :

1. Le Compartiment a investi dans des titres d'émetteurs présentant des caractéristiques ESG favorables.
2. Le Compartiment a réalisé des investissements durables.
3. Les caractéristiques environnementales et sociales qualitatives et quantitatives du Compartiment ont été discutées et analysées lors du réexamen trimestriel de la durabilité.
4. Le Compartiment a appliqué les Exclusions.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Aucun indice n'a été désigné en tant que référence pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

Non applicable

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Non applicable

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non applicable

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut